GT ÉVOLUTION DES RÈGLES MA-RE

FEUILLE DE ROUTE DU MÉCANISME D'AJUSTEMENT

GT du 15 octobre 2015

LES OBJECTIFS DE LA FEUILLE DE ROUTE

- **Pour EDF, les objectifs de la feuille de route doivent être les suivants :**
  - **Commencer par définir la cible pour la gestion de l'équilibrage en France,**
  - **puis établir les étapes de la trajectoire jusqu'à cette cible.**
  - Permettre à l'ensemble des parties prenantes du MA de structurer et prioriser les évolutions requises (notamment afin de construire des trajectoires budgétaires pluriannuelles)

- **Questions dimensionnantes pour établir la feuille de route :**
  - RTE pourra-t-il continuer de gérer le système de manière « pro-active » malgré les évolutions requises ? (single price, pas de temps de règlement des écarts, produits standards…)
  - Quels seront à l'avenir les rôles et responsabilités respectifs des RE et du GRT ? Quelle articulation des processus de programmation et d'ajustement ?
  - Déclinaison de l'obligation d'offrir tout le disponible : compatibilité avec des offres explicites standardisées et fermes (notamment pour l'hydraulique)
  - En fonction de cela, quels seront les besoins de RTE pour assurer l'équilibrage court-terme du système ? (types et volumes d'ajustement, volume de réserve requis ?
  - Les produits standards ne correspondant pas à tous les ajustements actuellement utilisés par RTE (décalages très courts, marges…), comment RTE s'adaptera-t-il ?
  - La *Replacement Reserve* est-elle pérenne, dans un contexte de raccourcissement de la fenêtre opérationnelle du GRT ?

LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS D'ÉVOLUTION

- **Pour EDF, les éléments suivants sont structurants en termes de délais et coûts :**
  - Modifications susceptibles d'impacter le contrôle-commande des groupes de production
    - Évolution du signal d'activation de la aFRR (y compris activation au merit order)
    - Obligation de différencier les réserves à la hausse et à la baisse
  - Élaboration des offres explicites en intégrant les contraintes physiques des groupes de production :
    - Pour pouvoir garder une gestion des offres MA en « unit-based », les produits standards de mFRR doivent permettre de traduire les caractéristiques techniques des groupes.
    - Un passage en « portfolio », s'il était nécessaire, serait une évolution fondamentale
    - Quelle prise en compte des contraintes réseau lors de l'activation des offres standards ?

- **Il importe pour EDF de ne pas effectuer d'évolution « jetable » à court terme, et donc de traiter les sujets par ordre de priorité et en cohérence avec la cible définie, de se concentrer sur l'essentiel. Toute anticipation devrait donc porter sur les éléments principaux et être sans regret vis-à-vis de la cible définie au préalable.**

CLARIFIER LES ÉTAPES À COURT TERME

- **Des évolutions sont déjà en marche, notamment avec le projet pilote TERRE, mais doivent être clarifiées et mises en cohérence avec la cible :**
  - Finaliser le design du produit et du processus de mise en commun et d'activation des offres : les acteurs de marché doivent disposer de garanties quant à la cohérence du projet pilote avec la cible et la pérennité du projet avant de pouvoir s'engager dans ce projet.
  - Comment RTE dimensionnera-t-il le besoin d'activation adressé à chaque CMOL ? A court terme pour TERRE : quelle coordination entre la demande des GRT (a priori élastique) et les activations sur le MA « historique »?
  - Quelle articulation entre les produits de différentes CMOL de produits standard (Sch-30-15, DA-15-15, autres ?) ?

- **Besoin d'associer les acteurs à la gouvernance de la déclinaison de la feuille de route**